

LE **Jacobin**

Juin 2020 | Vol. 18 N° 06



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

QUAND ON SE COMPARE,
ON COUPE!

La Municipalité adhère
au PEEP et débute
sa campagne de
sensibilisation.

Plus d'information
sur la campagne
du Programme
d'économie d'eau
potable (PEEP) du
Réseau-Environnement
à la page 9.



Rappel

Collecte des résidus domestiques
dangereux (RDD) reportée au samedi 20
juin, de 8 h à 16 h au garage municipal
(186, rue Saint-Jacques).

Camd de jour 2020

Toute l'information sur les modalités
du camp de cet été et le formulaire
d'inscription détachable en pages 5 à 8.



CONTACT



Mairie

16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671
Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org
www.st-jacques.org

Horaires jusqu'à nouvel ordre*

Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30,
vendredi de 8 h à 12 h.
* Fermée entre 12 h et 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.

Téléphone : 1 800 567-9372

Pendant les heures de bureau, en cas de
panne d'électricité seulement.

Téléphone : 450 839-7697

Conseil municipal

Prochaines séances
Lundi 1^{er} juin (huit clos)
Lundi 6 juillet

Toute demande au conseil doit être
transmise à la direction générale au
moins deux semaines à l'avance pour
être inscrite à l'ordre du jour.

Coronavirus (COVID-19)

Si la COVID-19 vous inquiète ou si
vous présentez des symptômes
comme de la toux ou de la fièvre,
vous pouvez contacter, sans frais,
le 1 877 644-4545.

SOMMAIRE

Le conseil municipal	
• Bourse de la mairesse	3
• Retour restreint à l'horaire régulier	3
Sécurité civile	
• Éviter les feux de végétaux	4
• Prévention incendie lors d'un déménagement	4
Urbanisme	
• Campagne de sensibilisation à l'eau potable	9
• Voisinage et civilité	10
• Feux d'artifices interdits	10
Loisir	
• Annonce et formulaire CDJ 2020	5
• Cours en ligne gratuits	11
• Accès skatepark	11
• Terrain de tennis	11
• Annulation Héma-Québec	11
Information	
• Travaux à venir aqueduc	12
• Collecte des RDD le 20 juin	12

Inscrivez-vous sur notre site Internet
en cliquant sur l'icône ci-dessous.



La Municipalité prépare actuellement
la réouverture du comptoir de prêt
de la Bibliothèque dans le respect des
mesures en vigueur. Détails à venir
dans les prochaines semaines.

Téléphone : 450 831-2296.

Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Impression	BBM-Imprimerie Lanctôt
Papier	Rolland Enviro 100% recyclé
Distribution	Postes Canada
Parution	Le Jacobin est publié 12 fois l'an.
Tirage	2000 exemplaires.
ISSN :	1708-2994
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives Canada

Bourse de la mairesse

Chères citoyennes et citoyens,

Je suis heureuse de vous dévoiler l'identité de la lauréate de notre première édition! La bourse de la mairesse a été mise sur pied dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, en collaboration avec le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE). Il s'agit d'une bourse de 250 \$ remise par tirage au sort parmi les candidates et candidats inscrits. L'ensemble des jeunes demeurant sur le territoire de Saint-Jacques qui poursuivent des études postsecondaires sont admissibles. Par ce programme, la Municipalité veut valoriser les efforts soutenus des jeunes de sa communauté.

La gagnante de la première édition est Mlle Magaly Grimard. Magaly est étudiante à l'École hôtelière de Lanaudière du Centre multiservice des Samares à Joliette. Elle a choisi la cuisine, car elle aime cuisiner et acquérir de nouvelles connaissances dans ce domaine. Magaly prévoit faire pâtisserie-boulangerie ainsi que le service et peut-être les vins. Au cours de sa formation, elle s'est révélée avoir un talent pour les sauces, les soupes/potages et les desserts. Pour elle, la persévérance c'est mettre les efforts nécessaires et s'appliquer pour s'améliorer et atteindre la réussite d'un projet ou d'un objectif.



Depuis 15 ans, le CREVALE travaille à la valorisation de la persévérance scolaire et de la réussite éducative dans Lanaudière. Il vise à reconnaître, encourager et soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches et actions de formation et de développement. Les Journées de la persévérance scolaire dans Lanaudière (JPS) sont célébrées chaque année durant la troisième semaine du mois de février.



DU 17 AU 21 FÉVRIER 2020
LES JOURNÉES DE LA
**PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

**NOS
GESTES,
UN+
POUR LEUR
RÉUSSITE!**

Josyane Forest
Mairesse de Saint-Jacques

CRÉVALE
Comité régional pour la valorisation de l'éducation .org

Mairie et garage municipal : retour restreint à l'horaire régulier.

Depuis le 19 mai dernier, la mairie et le garage municipal sont accessibles à la population selon les heures d'ouverture régulières. Les autres bâtiments comme la bibliothèque Marcel-Dugas et le Centre culturel du Vieux-Collège demeurent fermés. Les personnes désirant se rendre à la mairie et au garage municipal doivent respecter les consignes sanitaires en vigueur et les mesures de distanciation sociale (exemple : une personne à la fois à l'intérieur). Il est préférable de nous contacter d'abord au 450 839-3671.

La Municipalité continue de suivre les directives gouvernementales et d'analyser comment elle peut offrir les services autorisés en respectant les consignes en vigueur.

Merci de votre patience et de votre compréhension.



Sécurité incendie

Le paillis de cèdre... Un danger.

L'été, les zones de végétation sont plus sèches et donc plus propices aux incendies.

Un mégot de cigarette non éteint peut se consumer pendant plus de trois heures avant que le feu se déclare. Afin d'éviter un incendie, il faut éteindre les cigarettes dans un cendrier et non dans les boîtes à fleurs ou le paillis.



Comment éviter les feux de terreaux et de végétaux?

Débarassez-vous des mégots de cigarette avec précaution :

- Afin d'éviter tout risque d'incendie lié à une façon inadéquate de se débarrasser d'un article de fumeur, éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.



Vous vous apprêtez à vous installer dans votre nouvelle demeure : pensez sécurité incendie!

- Assurez-vous que les sorties, les corridors et les autres voies de circulation sont libres d'accès.
- Vérifiez s'il y a des avertisseurs et s'ils fonctionnent bien.
- Prévoyez un plan d'évacuation et identifiez le point de rassemblement.



Vous déménagez?

N'oubliez pas la prévention incendie!

Votre gouvernement

Québec

Camp de jour 2020

Le 21 mai dernier, le gouvernement du Québec a annoncé que les camps de jour pouvaient avoir lieu dès le 22 juin 2020. À la suite du sondage effectué en ligne et de la réception des guides provenant des instances gouvernementales, la Municipalité de Saint-Jacques a analysé sa capacité à respecter les ratios animateur/ enfants ainsi que les mesures d'hygiène exigées par la Santé publique dans le contexte actuel en regard des bâtiments dont elle dispose pour accueillir adéquatement les jeunes.

Modalités du camp de jour 2020

Le camp de jour 2020 sera adressé exclusivement aux résidents de Saint-Jacques. Il se déroulera du 29 juin au 21 août de 8 h à 17 h, fermé le mercredi 1^{er} juillet. Les places seront limitées, notre capacité d'accueil étant réduite d'un peu plus de la moitié. Puisque la composition des groupes doit demeurer la même pour toute la durée du camp, il n'y aura pas de service de garde, mais plutôt un prolongement des heures de camp de jour. Ainsi, des tarifs uniques ont été fixés comme suit : 1^{er} enfant – 60 \$, 2^e enfant – 50 \$ et 3^e enfant – 40 \$. Puisqu'il n'y aura pas de sorties à l'extérieur, le chandail de camp n'est pas obligatoire, mais vous pourrez vous en procurer si vous le souhaitez au coût de 10 \$.

Nous vous demandons donc d'inscrire votre/ vos enfants seulement si ce service est une nécessité pour vous. Pour ce faire, nous vous prions de joindre à votre/ vos formulaires d'inscription une attestation de travail (horaire, relevé, lettre ou courriel de l'employeur, etc.) et d'apposer vos initiales à toutes les questions de la page 2 du formulaire. De plus, l'ensemble des semaines de camp de jour choisies sera payable EN TOTALITÉ lors de l'inscription; par carte de crédit, de débit ou en argent comptant.

Information aux parents

Davantage d'information sur le fonctionnement interne du camp sera diffusée auprès des parents des campeurs après la formation des groupes entre le 15 et le 26 juin.

Inscription

La période d'inscription aura lieu en personne, une seule personne par famille autorisée à la fois, au garage municipal, situé 186, rue Saint-Jacques, **le lundi 8 juin, de 13 h à 19 h, puis pendant les heures d'ouverture régulières du 9 juin jusqu'à épuisement des places disponibles**; toujours au garage municipal. Vous devez utiliser le présent formulaire en détachant les pages centrales du Jacobin (pages 5 à 8).

**Pour plus d'information, contactez-nous au 450 839-3671
poste 7670 ou par courriel à loisir@st-jacques.org**

CAMP D'ÉTÉ : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT	
Prénom/nom :	Date de naissance :
# Assurance maladie et expiration :	Résidence principale (indiquer quel parent) :
RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS	
1. Prénom/nom :	2. Prénom/nom :
1. Adresse, ville et code postal :	2. Adresse, ville et code postal (si différente) :
1. Téléphone principal :	2. Téléphone principal :
1. Téléphone au travail :	2. Téléphone au travail :
1. Courriel de correspondance :	2. Courriel secondaire :
LE REÇU (RELEVÉ 24) POUR FINS D'IMPÔT : veuillez indiquer la répartition du % du remboursement d'impôt par parent. Il n'est pas nécessaire d'inscrire le deuxième parent si le premier est à 0 %.	
Prénom/nom :	Lien avec l'enfant :
NAS :	% :
Date de naissance :	Signature :
Prénom/nom :	Lien avec l'enfant :
NAS :	% :
Date de naissance :	Signature :
PERSONNE À CONTACTER, AUTRE QUE LES PARENTS, EN CAS D'URGENCE	
Prénom/nom :	Lien avec l'enfant :
Téléphone principal :	Téléphone secondaire :
Courriel :	

LISTE DE PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON ENFANT :

PÈRE : _____ MÈRE : _____ QUITTE SEUL : _____ SCEURS ET FRÈRES : _____

SCEURS ET FRÈRES AUTORISÉS : _____
(Écrire le nom complet.)

Je confirme que les informations inscrites sont à jour et que j'aviserai la personne responsable du camp de tout changement dans les meilleurs délais.

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____

AUTORISATION DE DIFFUSION DES PHOTOS

Par la présente, j'autorise la Municipalité à utiliser les photographies prises de mon enfant durant le camp de jour afin de faire la promotion du camp à travers ses moyens de communication : Info parents, enseigne numérique, Le Jacobin et le site Internet. (Encercler votre réponse.)

OUI	NON
-----	-----

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

MALADIE ? HANDICAP ? ALLERGIES ? TROUBLES DE COMPORTEMENT ? PRESCRIPTION ?

MERCI DE PRÉCISER :

VOTRE ENFANT A-T-IL BESOIN D'UN ACCOMPAGNATEUR ?

MERCI DE PRÉCISER :

VOTRE ENFANT DOIT-IL PRENDRE DES MÉDICAMENTS DURANT LE CAMP DE JOUR ?

SI OUI, À QUEL MOMENT DE LA JOURNÉE DOIT-ON S'ASSURER QU'IL PRENNE SON MÉDICAMENT :

AUTORISATION MÉDICALE

J'autorise la Municipalité à prodiguer à mon enfant tous les soins infirmiers requis par son état et à le transporter par ambulance (ou autrement) dans un établissement de santé, si elle le juge nécessaire. (Encercler votre réponse.)

OUI	NON
-----	-----

MESURES COVID-19 ET ACCEPTATION DES RISQUES

Je comprends et j'accepte le risque que mon enfant soit contaminé par une tierce personne.

Initiales : _____

J'accepte que l'accès au camp soit refusé à mon enfant s'il présente un des symptômes liés à la COVID-19.

Initiales : _____

Aucun parent ne sera autorisé sur les sites du camp. Vous devrez vous présenter à l'aire d'attente prévue à cet effet située devant le Vieux-Collège et attendre votre/ vos enfants.

Initiales : _____

Puisque le nombre de places disponibles au camp de jour 2020 est restreint, la Municipalité priorisera les enfants dont les tuteurs légaux (parents responsables) travaillent. Merci d'agrafer votre/vos attestations d'emploi au présent formulaire (exemple : horaire, lettre ou courriel de l'employeur, dernier relevé de paie, etc.).

Initiales : _____

De plus, je confirme qu'aucune personne de mon entourage ne peut garder mon/ mes enfants durant les semaines de camp de jours choisies.

Initiales : _____

SIGNATURE : _____ **DATE :** _____

MESURES DISCIPLINAIRES ET BILLETS D'INCONDUITE

Afin d'assurer le bon déroulement du camp de jour et de préserver la sécurité des enfants dans un cadre respectueux, les employés peuvent avoir recours à des mesures disciplinaires des groupes telles qu'un moment de silence et des allers-retours sur le terrain de soccer. Ces mesures sont utilisées à l'occasion pour obtenir l'écoute et la collaboration des enfants. Les animateurs et animatrices déterminent eux-mêmes la pertinence et le moment d'y recourir pour leur groupe.

Initiales : _____

L'enfant qui perturbe le groupe de manière significative recevra d'abord un avertissement verbal qui sera communiqué aux parents pour leur information. Si le mauvais comportement persiste après deux avertissements verbaux, les employés peuvent entamer la procédure des billets d'inconduite.

Initiales : _____

Les billets d'inconduite visent à enrayer le comportement nuisible d'un enfant **en collaboration avec ses parents ou tuteurs**. Lors du premier billet d'inconduite, les parents sont invités à une courte rencontre avec la coordination du camp de jour et la direction du service.

Si le mauvais comportement se produit à nouveau, il y aura un 2^e billet à la suite duquel l'enfant sera suspendu à l'interne. Il ne fera donc aucune activité. Si la journée de suspension à l'interne est une journée de sortie extérieure, l'enfant sera suspendu à l'externe.

Dans le cas d'un 3^e et dernier billet d'inconduite, **l'enfant peut être suspendu plusieurs jours, réintégré sous certaines conditions ou même être exclu pour le reste du camp de jour. Si l'enfant est suspendu jusqu'à la fin du camp de jour, il n'y aura aucun remboursement.**

SIGNATURE : _____

DATE : _____

HEURES D'OUVERTURE DU CAMP DE JOUR : 8 h à 17 h

L'accueil et le départ des jeunes ont lieu au Vieux-Collège. Vu la situation actuelle, il n'y aura pas de sortie spéciale !
J'atteste que la responsabilité des animateurs commence lorsque mon enfant est arrivé au camp de jour de Saint-Jacques, sous la garde d'un animateur. Initiales : _____

FACTURATION : CAMP D'ÉTÉ 2020

Le camp de jour 2020 s'adresse exclusivement aux résidents de Saint-Jacques.
Veuillez sélectionner les semaines dont vous avez besoin :

<input type="checkbox"/> 29 JUIN AU 3 JUILLET SEMAINE 1	<input type="checkbox"/> 6 AU 10 JUILLET SEMAINE 2	<input type="checkbox"/> 13 AU 17 JUILLET SEMAINE 3	<input type="checkbox"/> 20 AU 24 JUILLET SEMAINE 4		
<input type="checkbox"/> 27 AU 31 JUILLET SEMAINE 5	<input type="checkbox"/> 3 AU 7 AOÛT SEMAINE 6	<input type="checkbox"/> 10 AU 14 AOÛT SEMAINE 7	<input type="checkbox"/> 17 AU 21 AOÛT SEMAINE 8		
si 1 ^{er} enfant : 60 \$	si 2 ^e enfant : 50 \$	si 3 ^e enfant : 40 \$	coût/enfant :	N ^{bre} de semaines :	\$
Chandail facultatif : XS, S, M, L, XL	N ^{bre} de chandails : _____	Coûts : 10 \$/chandail : (N ^{bre} x 10 \$) :	\$	Total à payer :	\$

Tous les frais d'inscription sont non-remboursables. Initiales : _____

Les modes de paiement :

- Argent comptant, débit ou crédit.
- Le paiement complet est exigé à l'inscription.

SIGNATURE : _____

DATE : _____



Campagne de sensibilisation à l'eau potable

Saviez-vous que chaque Québécois consomme en moyenne 260 L d'eau potable par jour? C'est près de 30 % de plus qu'un Ontarien. Le Programme est une initiative de Réseau Environnement et a été mis sur pied en 1977 dans le but de sensibiliser les Québécois à l'importance d'une saine gestion de l'eau. La grande question que plusieurs se posent est, sans aucun doute : pourquoi doit-on économiser autant notre eau?

- Du 3 % d'eau non salée, donc consommable, que nous offre la terre, seulement 1 % est accessible facilement, le reste étant coincé dans les glaciers. C'est-à-dire que pour alimenter en eau la population mondiale complète, nous disposons seulement de 0,007 % de la masse globale des eaux du monde entier.
- Nous, les Québécois, sommes les deuxièmes plus grands gaspilleurs au monde, précédés par nos voisins américains!



**PROGRAMME
D'ÉCONOMIE
D'EAU POTABLE**

Saviez-vous que ?

Une seule goutte d'eau par seconde qui s'échappe d'un robinet représente près de 10 000 litres d'eau par année et une toilette qui fuit peut gaspiller jusqu'à 550 litres d'eau par jour.

Solutions :

- Placez un outil réducteur de volume pour le réservoir de la toilette.
- Utilisez des pastilles pour la détection de fuites des toilettes.
- Remplissez un seau d'eau savonneuse pour laver le bain et le lavabo au lieu de laisser l'eau couler et utilisez des produits qui ne sont pas nocifs pour l'environnement.
- Choisissez une toilette à faible consommation d'eau (6 litres ou double chasses).
- Installez un aérateur sur le robinet de la salle de bain.
- Tirez la chasse d'eau seulement lorsque nécessaire.
- **N'utilisez pas la toilette comme une poubelle!**

Source : Réseau Environnement, Programme d'économie d'eau potable

Rappel : Réseau d'égout

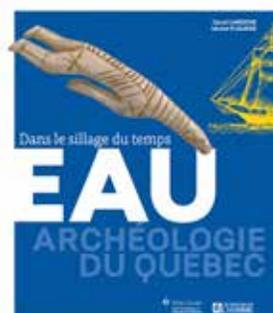
Il est défendu de déverser des produits et des déchets dans les lavabos ou les toilettes au risque d'engorger et d'occasionner des bris au réseau d'égout.

Le respect de l'environnement, c'est l'affaire de tous!



Défi du mois :

Passez le mot!
Sensibilisez votre famille, vos amis, ainsi que vos collègues, et faites toute une différence!



Eau - Archéologie du Québec, Dans le sillage du temps | Daniel Laroche, Michel Plourde, Louise Pothier. Disponible à la bibliothèque municipale !

Cet ouvrage propose de découvrir les mille et un usages que les humains ont fait de l'eau, ressource vitale entre toutes, sur le territoire québécois.



Voisinage et civilité

Extraits du règlement 266-2015 concernant la paix et l'ordre dans la Municipalité et décrétant certaines nuisances, applicable par la Sûreté du Québec (spécifiquement sur le bruit de manière non exhaustive) :

5.22 Le fait de faire, d'occasionner ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage, constitue une nuisance et est prohibé.

5.23 Constitue une nuisance tout bruit émis entre 22 h et 6 h le lendemain dont l'intensité est de 50 décibels ou plus, à la limite du terrain d'où provient le bruit à l'exception du bruit résultant de travaux d'entretien, de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un immeuble public ou d'un réseau public par ou pour le compte de la municipalité.

5.24 Constitue une nuisance tout bruit émis entre 6 h et 22 h dont l'intensité dépasse 75 décibels ou plus, à la limite du terrain d'où provient le bruit à l'exception du bruit résultant de travaux d'entretien, de rénovation, de démolition ou d'aménagement d'un immeuble.

5.32 L'utilisation, entre 20 h et 8 h le lendemain, d'une tondeuse à gazon, d'une scie à chaîne et de tout autre équipement ou outil muni d'un moteur à l'exception d'une souffleuse à neige, constitue une nuisance et est prohibée.

5.33 Le fait d'utiliser un véhicule moteur ou tout autre équipement ou outil alors qu'il n'est pas muni d'un silencieux ou que le silencieux est défectueux constitue une nuisance et est prohibé.

5.34 L'usage de l'avertisseur sonore ou d'une sirène d'un véhicule moteur sans nécessité constitue une nuisance et est prohibé.

5.35 Le fait d'utiliser, d'opérer ou de permettre l'utilisation ou l'opération d'une radio à l'intérieur d'un véhicule moteur lorsque le bruit émanant de ladite radio, est audible à plus de (5) mètres dudit véhicule constitue une nuisance et est prohibé.

5.36 Il est défendu à toute personne de faire crisser les pneus de son véhicule.

5.37 Le fait de porter ou de décharger une arme à feu ou une arme à air comprimé constitue une nuisance et est prohibé.

5.39 Le fait de vendre, de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage de pétards, de torpilles, de chandelles romaines, de fusées volantes, de feux d'artifice et toute autre pièce pyrotechnique sans l'autorisation du Conseil municipal, constitue une nuisance et est prohibé.

5.40 Le fait d'utiliser un ou des avions miniatures constitue une nuisance et est prohibé.

Les feux d'artifices sont interdits sur l'ensemble du territoire

Extrait du règlement 010-2018 sur la prévention des incendies :

ARTICLE 18 - 5.1.1.3. Tir de pièces pyrotechniques.

2) Toute utilisation de pièces pyrotechniques devra faire l'objet d'une autorisation écrite du Service de sécurité incendie après inspection des lieux.

3) Toute utilisation de pièces pyrotechniques à l'extérieur devra préalablement avoir été approuvée par recommandation du comité exécutif et sera conditionnelle aux recommandations de celui-ci et à la direction de la sécurité incendie.



Les personnes voulant adresser une plainte à la Sûreté du Québec peuvent le faire en remplissant le formulaire **Requête du citoyen** disponible sur notre site Internet.

Merci de votre collaboration!

Cours en ligne GRATUITS

Entraînement de type flexibilité

Extensa est une méthode d'entraînement physique conçue pour révolutionner la composante fitness la plus négligée, la flexibilité. La méthode Extensa est le programme le plus efficace et le plus effectif pour accroître la flexibilité. Que vous cherchiez à être en meilleure forme, à réduire les raideurs et la douleur, à renverser les effets d'un mode de vie sédentaire ou à améliorer les performances dans un sport spécifique, la méthode Extensa vous aidera à atteindre vos objectifs.

Niveau de difficulté : Pour tous.

Matériel requis : Tapis de yoga.

Avec Sinda Bennaceur.

En ligne les mardis du 9 juin au 11 août sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité.

Entraînement de type cardio-militaire

Ce type d'entraînement propose des exercices de type cardiovasculaire et musculaire ne nécessitant aucun équipement (utilisation du poids du corps). La séance, d'une durée d'environ 45 minutes, propose 3 blocs de 4 exercices permettant une dépense énergétique importante. Des exercices de retour au calme et d'étirement sont également prévus à la fin de la séance.

Niveau de difficulté : Débutant à intermédiaire.

Matériel requis : Chaussures de sport, vêtement de sport, bouteille d'eau et serviette.

Avec Vanessa Henri, kinésiologue.

En ligne les jeudis du 11 juin au 13 août sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité.

Skatepark

Le skatepark du parc Aimé-Piette est de nouveau accessible. Les usagers sont priés de respecter les mesures de distanciation sociale et d'hygiène en vigueur. **Un non-respect de ces mesures entraînera la fermeture du skatepark.**

Merci de votre collaboration!



Terrain de tennis

Les citoyens désirant avoir accès au terrain de tennis peuvent se procurer une clé au garage municipal durant nos heures d'ouverture; moyennant un dépôt de 20 \$.



Héma-Québec

La collecte de sang prévue le 3 juillet prochain est annulée.

Pour plus d'information, consultez le www.hema-quebec.qc.ca

INFORMATION

TRAVAUX À VENIR

Installation d'un poste de surpression temporaire

En prévision des travaux de grossissement de la conduite d'amener du réseau d'aqueduc en 2021, la Municipalité procèdera à l'installation d'un poste de surpression temporaire sur la conduite d'eau potable au cours des prochaines semaines.

Ces travaux entraîneront un avis d'ébullition préventif qui sera diffusé par la poste et sur nos réseaux sociaux au moment opportun.

Merci de votre compréhension!



! Collecte des RDD
La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) est **reportée au 20 juin**.

Repérez ces pictogrammes :

-  Corrosif
-  Toxique
-  Explosif
-  Inflammable